

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 07.02.2023	Heure 19h36	Numéro 23.155	Département(s) DFDS
	Annule et remplace			

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP et une députée du Centre

Titre : Projet de loi modifiant le décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle (Politique de proximité)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décète :

Article premier Le décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle, du 22 février 2005, est modifié comme suit :

Art. 2, al. 5 (nouveau)

⁵Le canton veille à mettre en place une politique de proximité, notamment en limitant les trajets des élèves sur leur lieu de formation, du corps enseignant et des membres des directions.

Art. 2 Le présent projet de loi est soumis au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente,

Le secrétaire général,

Motivation (facultatif) :

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Armin Kapetanovic

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Adriana Ioset	Julien Gressot	Aurélien Gressot
Oskar Favre	Niel Smith	Marc Fatton
Marina Schneeberger	Céline Dupraz	Léa Eichenberger
Olivier Beroud	Fanny Gretillat	Nathalie Schallenberger